

tre de la Saskatchewan, pourraient pécher contre la constitution ou se révéler irréalisables et indésirables du point de vue économique.

La Chambre remarquera ma réticence à me prononcer sur ces questions; c'est que nul ne sait en définitive en quoi consistera finalement la formule qu'élabore en ce moment le premier ministre de la Saskatchewan. Il est évidemment bien difficile d'en parler avant de savoir ce qu'elle sera. De toute évidence il y a une différence entre la répartition proportionnelle dans un but de conservation, et le contrôle des exportations et des prix.

M. Burton: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le gouvernement étudie-t-il certains aspects du plan qui lui sont connus et qui risqueraient de porter préjudice à la fois aux producteurs et aux consommateurs canadiens et d'entraîner une fixation des prix au Canada, mais sans contrôle sur les prix aux États-Unis?

L'hon. M. Pepin: En effet, monsieur l'Orateur.

LES COMMUNICATIONS

LA DIFFUSION DES DÉCLARATIONS DU MINISTRE

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Communications. En sa qualité de ministre des Postes, lui a-t-on appris que l'avis annonçant que le 5 novembre, en tant que ministre des Communications, il allait inaugurer le système d'audio-communicés destiné aux stations radiophoniques n'est parvenu par la poste à certaines stations de l'Est du Canada que le 6 novembre, soit le lendemain du grand jour?

Le ministre a-t-il songé à l'accélération du courrier comme moyen d'améliorer les communications?

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député, ayant fait sa suggestion, doit supposer que le ministre l'examinera.

LES ANCIENS COMBATTANTS

LE TRANSFERT DE L'HÔPITAL DE LANCASTER

M. J. Chester MacRae (York-Sunbury): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires des anciens combattants. Elle m'est inspirée par les nombreux commentaires que moi-même et plusieurs autres députés du Nouveau-Brunswick recevons ces

[L'hon. M. Pepin.]

jours-ci d'anciens combattants de cette province. Songe-t-on à surseoir au transfert de l'hôpital des Affaires des anciens combattants de Lancaster au bureau des commissaires de l'hôpital général de Saint-Jean tant que le pavillon envisagé pour les anciens combattants à l'hôpital général de Saint-Jean ne sera pas accessible aux anciens combattants de la province?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député me permettra de lui signaler que ce genre de question devrait se discuter au moment de l'ajournement. Elle est importante, bien entendu, peut-être même très urgente, et c'est pourquoi elle est à soulever à ce moment-là.

M. MacRae: Alors j'en donne avis, monsieur l'Orateur.

LES NATIONS UNIES

L'ADMISSION DE LA CHINE POPULAIRE

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le Canada s'abstiendra-t-il, comme on l'a rapporté, de voter sur l'admission de la Chine populaire aux Nations unies?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Il n'est pas selon l'usage que le gouvernement dise à l'avance de quelle façon le Canada votera, car il peut toujours survenir des changements à la toute dernière minute. Le vote aura lieu demain, et je serai très heureux de vous dire ensuite les raisons de notre choix.

M. Brewin: Une question supplémentaire. Le ministre admet-il qu'une abstention irait à l'encontre de la politique du Canada, qui a négocié pour obtenir la reconnaissance de la Chine?

L'hon. M. Sharp: Non, monsieur l'Orateur. A mon avis, notre vote de demain sera conforme à nos négociations à Stockholm.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Peut-il nous dire s'il consulte M. Rogers, secrétaire d'État, avant de prendre une décision?

L'hon. M. Sharp: Non, monsieur l'Orateur.

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Tandis que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a la parole, nous dirait-il